

DÉCLARATION PRÉALABLE AU CDEN du 14/11/2023 PAR LA FNEC FP FO 72

Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Nous souhaitons en préambule de notre déclaration, rappeler que ce CDEN se réunit alors que l'armée israélienne soumet la Bande de Gaza à des bombardements d'une violence inouïe et à un blocus total qui prive la population d'eau, de nourriture, d'électricité, de médicaments et que l'ONU a mis en garde contre un possible « nettoyage ethnique » à Gaza. Le gouvernement israélien a indiqué qu'il allait poursuivre et intensifier les bombardements.

Les conflits armés et leur lot de désolations continuent de sévir dans l'ignorance générale dans bien d'autres parties du monde, comme au Yémen, en Éthiopie, en Birmanie, au Sahel (notamment au Mali et au Burkina Faso), au Mozambique, en République démocratique du Congo et dans la région des grands lacs, en Haïti, en Ukraine, en mer de Chine, en Azerbaïdjan et Arménie...

La FNEC FP-FO exprime à nouveau sa solidarité à l'égard des populations civiles, des travailleurs de toute nationalité, et de leurs syndicats. Dans le monde entier, il y a des manifestations massives en faveur de la paix. En France, le gouvernement a voulu interdire – sans succès – les manifestations et a verbalisé des milliers de manifestants. La FNEC FP 72 réaffirme que le droit de manifester doit être respecté et appelle tous les personnels, citoyens à rejoindre les manifestations et rassemblements pour exiger le cessez-le-feu immédiat, l'arrêt des bombardements et des déplacements forcés de population, la levée immédiate du blocus de Gaza !

Concernant les réformes en cours

Ce même gouvernement a décidé de verser 413 milliards pour la loi de programmation militaire, ce qui entraîne des coupes dans tous les budgets essentiels à la population, en premier lieu ceux de l'Education nationale et de la santé.

Les annonces ministrielles de « *choc des savoirs, lutte contre le harcèlement, faire de la voie professionnelle une voie d'excellence, protection des personnels...* » se heurtent à des faits têtus : 2500 postes sont encore supprimés à la rentrée 2024, à grand coup de 49-3, qui s'ajoutent aux 2 000 postes supprimés en 2023 et aux 7900 postes supprimés dans le second degré durant le premier quinquennat.

Les consignes envoyées, en plein congés scolaires, concernant la « *lutte contre le harcèlement : programme Phare et passation des questionnaires élèves* » visent à placer les personnels en première ligne dans ce cadre de pénurie de postes. Pour la FNEC FP-FO, il est inacceptable que les personnels poussés au bout de leurs limites par des conditions de travail dégradées soient encore désignés comme responsables et boucs émissaires. La FNEC FP-FO demande l'abandon de ces mesures.

Il est inacceptable de prétendre rendre l'adhésion au programme Phare obligatoire. Pour la FNEC FP-FO, cela ne relève en aucun cas des obligations de service des professeurs, ni des missions statutaires de chacun des personnels.

Ce dont les élèves et les personnels ont besoin, ce ne sont pas de plateformes téléphoniques, de «

coachs », de cours d'empathie, de programmes Phare, de grilles d'auto-évaluation... Ils ont besoin de postes d'infirmières, de médecins scolaires, d'assistantes sociales, d'enseignants, d'enseignants spécialisés, de PsyEN, de CPE, de personnels administratifs et de direction, du rétablissement des maîtres d'internat – surveillants d'externats, d'AED et d'AESH avec des statuts et de vrais salaires... La FNEC FP-FO exige l'annulation des 2 500 suppressions de postes et la création des postes statutaires nécessaires.

Ce dont les élèves et les personnels ont également besoin, c'est de maintenir les établissements sociaux et médico-sociaux et d'y créer les places nécessaires, c'est de stopper l'acte 2 de l'École inclusive qui prévoit de dissoudre ces établissements, à rebours de la situation catastrophique ayant cours actuellement dans les écoles et établissements.

C'est d'abandonner immédiatement toutes les mesures qui remettent en cause le fonctionnement de l'École publique et le statut des enseignants : réforme des retraites, réformes du bac et du lycée, SNU, Parcoursup, évaluations d'école et d'établissement, loi Rilhac, réforme de la voie professionnelle.

Concernant cette dernière, notre Ministre, avec la ministre de co-tutelle Grandjean, ont décidé de poursuivre le démantèlement de la voie professionnelle sous statut scolaire, des lycées professionnels et de ce qui fait leur force : une formation aux métiers couplée à une autre plus généraliste et citoyenne. Malgré une large intersyndicale opposée à cette réforme, c'est un recul sans précédent. Ils se sont attaqués, sur la base d'un constat erroné voire mensonger, au fondement même du lycée professionnel en déstructurant l'ensemble du cycle de bac pro, en particulier l'année de terminale. La FNEC FP-FO dénonce des objectifs purement utilitaristes et des conséquences sur les diplômes et les personnels : fermetures de postes, de filières, reconversions forcées, formations livrées aux intérêts privés. Sans parler des jeunes qui ne seront plus libres de construire leur projet professionnel.

C'est enfin de permettre aux personnels frappés par une inflation sans précédent de bénéficier d'une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 10%, c'est de renoncer au « pacte » qui conditionne l'obtention d'indemnités à des tâches supplémentaires, c'est d'ouvrir les négociations pour un véritable rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2000 (27,6%).

Le versement des salaires doit être assuré pour chaque personnel après service. De nombreux agents n'ont pas touché en octobre, malgré la communication gouvernementale la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, leur part variable de la prime REP+, leurs ISSR, changements d'échelon, de grade,

Enfin, la FNEC FP-FO renouvelle sa pensée pour notre collègue D. Bernard assassiné le 13 octobre 2023 durant son service à Arras et pour nos collègues blessés. Elle renouvelle ses sincères condoléances et tout son soutien aux familles, aux proches, aux personnels et aux élèves de l'établissement dont elle partage l'effroi.

Pour la FNEC FP-FO 72, cet événement tragique souligne une nouvelle fois la nécessité de protéger autrement que par des discours, l'École publique et ses personnels qui mettent leur vie au service du droit à l'instruction des élèves.

Concernant la carte scolaire en Sarthe

Rappelons que les prévisions étaient sur une perte de 565 élèves pour notre département. Contrairement aux années passées, le constat fait état d'une plus grande perte d'élèves, quasiment le double avec une perte effective de 1122 élèves.

La situation devrait donc être plus favorable sur le nombre d'élèves par classe. Or, si cette donnée est en baisse constante, force est de constater sur le terrain, que de nombreuses écoles, à cause

des seuils à 24 en GS, CP ou CE1 en secteur ordinaire ou à 12 en éducation prioritaire, provoquent des classes de CE2, CM1 ou CM2 à plus de 25, 27 voire 29 élèves.

Pourtant les études européennes démontrent, avec l'appui des statistiques de la DEPP, que les enseignants français sont ceux qui ont le plus d'élèves en classe, qui font le plus d'heures devant élèves, qui sont les moins bien rémunérés des pays de l'OCDE.

La FNEC FP FO 72 revendique que tous les établissements disposent de moyens supplémentaires. Tous les enseignants doivent être revalorisés et sans contre partie.

Non à la carotte du PACTE avec des missions supplémentaires. Une revalorisation s'entend sans travailler davantage, mais en reconnaissant le travail déjà effectué !

La pénurie du recrutement ne passe pas par la suppression de postes ou d'heures dans des disciplines, ni par l'ouverture quelques semaines de plus des différents concours. Cela ne pourra passer que par l'abrogation de la mastérisation, par une revalorisation conséquente et par l'amélioration des conditions de travail, et SANS CONTREPARTIES !!

Notre fédération se félicite de la baisse du nombre d'écoles encore au rythme de 4 jours et demi et continue d'aller voir les écoles et d'accompagner les mairies souhaitant un retour au rythme des 4 jours qui doit être la norme et non sous statut dérogatoire.

Pour le premier degré, nous dénonçons toujours le pourcentage d'emplois affectés au remplacement le plus faible de notre académie. Les chiffres nous manquent encore pour cette rentrée 2023. Mais rappelons que nous avions 6,89 % des emplois dédiés au remplacement en Sarthe à la rentrée 2022 ; 7,28 % à la rentrée 2021 ; 7,72 % à la rentrée 2020 (soit près d'un point de perdu en 3 ans). La moyenne de l'académie est de 9,20 %.

Il n'est donc plus à démontrer que notre département est en grande souffrance quant à sa brigade de remplacement qui doit absolument être revue fortement à la hausse. Cette hémorragie doit cesser !

Rappelons qu'à la rentrée ce sont près d'une cinquantaine de classes touchant ainsi l'équivalent d'une école sur 8 en Sarthe, qui n'avaient pas d'enseignants devant les élèves. En effet, il a été recrutés une trentaine de contractuels et positionnés une vingtaine de remplaçants à l'année sur des classes sans enseignants. C'est du jamais vu, la situation s'est hautement dégradée.

Nous revendiquons à nouveau pour les prochaines opérations de carte scolaire un renforcement fort de la brigade de remplacement.

Concernant les AESH

La FNEC FP FO dénonce les conditions d'affectation de ces personnels. Avec la mise en place des PIAL, dont nous souhaitons l'abandon, les AESH sont de plus en plus mutualisées comme nous le dénoncions il y a déjà de nombreuses années. Et maintenant, via l'acte 2 de l'école inclusive, ces personnels seraient fusionnés avec les AED pour devenir des ARE, des Aides à la Réussite Educative. Le mot HANDICAP a disparu

Notre fédération demande la création d'un statut, d'un vrai salaire !